

Duquesne University

Duquesne Scholarship Collection

Anthologie Spiritaine

Anthologie Spiritaine

6-27-2008

11. Commentaire de l'Évangile selon saint Jean (CSJ)

Christian de Mare CSSp

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/anthologie-spiritaine-french>



Part of the [Catholic Studies Commons](#)

Repository Citation

de Mare, C. (2008). 11. Commentaire de l'Évangile selon saint Jean (CSJ). Retrieved from <https://dsc.duq.edu/anthologie-spiritaine-french/33>

This Chapitre I is brought to you for free and open access by the Anthologie Spiritaine at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Anthologie Spiritaine by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

Commentaire de l'Évangile selon saint Jean (CSJ)

Alors qu'il attendait le résultat de ses démarches en vue de l'ordination sacerdotale, comme le lui avait demandé le cardinal préfet de la Propagande, Fr. Libermann occupe son temps, dans son « pigeonnier »¹, en commentant, pendant 2 mois ½ (début septembre – mi-novembre 1840), l'Évangile de saint Jean (jusqu'en 12, 23), sans autre instrument qu'un texte en latin de cet évangile qu'il préfère. Voici plusieurs versets des chap. 3 et 10².

À propos du commentaire de saint Jean (1840)

Deux éditions ont été faites du *Commentaire de saint Jean* du P. Libermann.

La première est sortie des presses de la mission de Saint Joseph de Ngazobil (Sénégal), en 1872, avec l'imprimatur de M^{gr} Kobès, et une circulaire du T.R.P. Schwindenhammer qui le recommande aux membres de la Congrégation : « *Il était à craindre que notre saint fondateur ne le détruisît tôt ou tard. Aussi, l'ayant un jour trouvé parmi ses papiers à la Neuville, je m'empressai de le lui soustraire et de le conserver avec soin en lieu sûr, pensant qu'un jour viendrait où l'on serait heureux, dans la Congrégation, de retrouver ces lignes. Vous me saurez gré, je pense, mes chers Confrères, de les avoir ainsi sauvées.* »

¹ Via del Pinacolo, n° 31. Cette rue a été rasée lors de l'élargissement des voies de communication ; le n° 31 se trouvait entre le bout de la Piazza Navona et l'église San Agostino.

² Traduit en anglais par le P. Myles Fay, c.s.sp., *Jesus in the Jewish Eyes*, Paraclete Press, Dublin.

La seconde édition fut faite à Saint-Michel en Priziac, près de Languonnet (France) (*N.D. II*, pp. 229-230). Rédigée, elle aussi, en français, elle est également épuisée.

Le P. L. Vogel, cssp, assistant général, a préparé une nouvelle édition du *Commentaire* en 1958, imprimée en Belgique par Desclée de Brouwer. Mais, selon ses propres termes, « *la publication intégrale s'avérant pratiquement impossible dans les conditions actuelles, il fut nécessaire de choisir les plus beaux textes, [...] opération délicate qui implique une mutilation* ».

Une des premières tâches du Centre spiritain était donc d'en assurer au plus tôt la publication intégrale, dans une édition critique qui le fît accepter par l'Université, au moment où de jeunes confrères en font l'objet de mémoires pour maîtrise ou de thèses de doctorat en sciences religieuses.

C'est particulièrement dans une vue scientifique que le P. Joseph Lécuyer et le P. Amedeo Martins, sur le conseil du P. Roger Le Déaut, préparèrent cette nouvelle édition en se référant directement au texte original du P. Libermann.

Mais quelques erreurs minimales s'y glissèrent; elles n'ont pas échappé, ainsi que certaines omissions, à l'œil vigilant de l'archiviste de Chevilly, le P. Bernard Noël. Celui-ci a opéré une relecture du même texte sur celui du P. Libermann, dont l'écriture difficile lui est familière, préparant ainsi une édition définitive, que l'on espère proposer prochainement au grand public³.

Le P. Myles Fay, cssp, de la province d'Irlande, a traduit en anglais le manuscrit du P. Libermann, d'après le nouveau texte français.

C'est dans l'attente imminente d'une édition française et d'une édition anglaise du *Commentaire de saint Jean* que nous avons donc préparé

³ Cette édition critique a paru en 1988, Paris, Nouvelle Cité.

ce Cahier spiritain, afin que tous nos confrères, à travers les traductions qui seront faites du texte original, puissent avoir accès à cette méditation évangélique de notre fondateur.

Le P. Roger Le Déaut, cssp, professeur d'Écriture sainte à l'Institut biblique de Rome et membre du comité des Amitiés judéo-chrétiennes, nous a envoyé de Jérusalem une réflexion pertinente sur l'importance, pour les fils de Libermann, de connaître le judaïsme.

Le P. Claude Tassin, cssp, professeur d'Écriture sainte à l'Institut catholique de Paris, expose comment et dans quel esprit le P. Libermann invite à lire la Bible.

Le P. Michael Cahill, cssp, professeur d'Écriture sainte au grand séminaire du Liberia, auteur d'une thèse de doctorat en science théologique présentée à l'Institut catholique de Paris en décembre 1985, intitulée: « *Recherches sur les influences rabbiniques et les influences de l'École française dans le Commentaire de Saint Jean* », précise ce que nous pouvons attendre, de façon réaliste, du *Commentaire*.

Le P. Félix Gils, cssp, professeur d'Écriture sainte à notre Fondation de l'océan Indien, a particulièrement apprécié les pages du P. Libermann sur les *Noces de Cana*, et nous fait partager, à ce propos, ses découvertes, nous offrant ainsi une méthode et une clé pour lire le *Commentaire*.

Le P. Félix Porsch, cssp, professeur d'Écriture sainte à l'École supérieure de philosophie-théologie (SVD) de St Augustin (Allemagne), fait une analyse détaillée du chapitre X du *Commentaire*, sur le *Bon Pasteur*.

Le P. James Okoye, cssp, assistant général, alors professeur d'Écriture sainte à l'Institut catholique d'Afrique de l'Ouest (CIWA) au Nigeria, a commenté pour nous les réflexions du P. Libermann sur *L'Appel des Disciples* au chapitre premier.

Le P. Libermann doit être le premier surpris de voir se pencher sur son texte une telle brochette d'exégètes spiritains; il doit être heureux, aussi, de l'intérêt et de l'estime dont ils l'entourent. [...]

P. Alphonse Gilbert, CSSp
P. Tony Geoghegan, CSSp
Centre spiritain de recherche et animation
195, Clivo di Cinna, 001 Roma Italie⁴

Commentaire de l'Évangile de saint Jean⁵

Par le P. François-Marie-Paul Libermann

*Note importante avant de lire ces cahiers*⁶.

Dieu seul soit loué et glorifié de toutes choses par son fils bien-aimé et par sa très sainte mère, la divine Marie !

Dans le temps que j'étais à Rome, je vivais très retiré et n'avais rien à faire. Pour ne pas rester ainsi sans rien faire j'ai tâché d'avoir une occupation pieuse qui puisse être utile au salut de mon âme et à son avancement spirituel dont elle a grand besoin. J'ai cru ne pouvoir mieux choisir que la parole divine que je me proposai de méditer et de mettre mes réflexions par écrit.

Comme ce qui me touche le plus dans toute l'Écriture c'est la parole de notre Seigneur Jésus-Christ dans son saint Évangile, c'est pourquoi j'ai choisi le saint Évangile et j'ai préféré celui de saint Jean qui m'a toujours fort touché, et où notre divin Maître parle presque toujours et nous instruit des vérités les plus profondes, les plus intérieures et les plus capables de toucher une âme. La manière dont je m'y prends pour lire cette sainte et adorable parole est de tâcher de pénétrer dans le fond le plus profond et en même temps le plus simple de notre divin Sauveur. Je ne prends jamais un sens détourné mais je tâche d'aller droit là où notre Seigneur en a voulu venir directement. Je tâche de me rendre compte de tout, et de pénétrer dans son adorable intérieur, pour y voir plutôt sa divine pensée que le sens unique et strict de ses paroles. J'ai cru que j'en tirerais plus de profit en faisant de cette manière.

⁴ Ce centre, après plusieurs mutations, a donné le jour au Service histoire et anniversaires.

⁵ CSJ dans le texte ci-dessous.

⁶ Cette note est de la main du Père Libermann.

Mon dessein était d'écrire cela pour en profiter maintenant et pour le pouvoir relire un jour avec fruits, et de le brûler ensuite, ou de le brûler à la première maladie qui me viendra, afin que ces cahiers ne tombent pas en mains étrangères ; parce que je sens en moi un beaucoup trop grand orgueil pour oser montrer ces choses à d'autres, et j'aurais craint [d'] avoir des pensées d'amour-propre au moment terrible de la mort si ces cahiers restaient. Mais ayant parlé de cela par circonstance à mon confesseur, il m'a dit qu'il ne fallait pas penser à le brûler ni maintenant ni dans une maladie, et il ajouta qu'en qualité de directeur il me défendait de m'en défaire à moins que plus tard un autre confesseur me le permette. Il faut donc conserver ces cahiers jusqu'à nouvel ordre.

Voilà pourquoi je préviens ici tous ceux entre les mains desquels ils pourraient tomber de se défier beaucoup des explications et de la doctrine qui y sont renfermées. Celui qui a écrit ces choses n'a fait qu'un peu de théologie élémentaire, telle qu'on l'avait dans les séminaires de France ; encore a-t-il étudié faiblement, et il n'a pas ouvert de livre de théologie depuis environ dix ans. Aussi a-t-il oublié totalement ce qu'il a vu dans son cours. De plus il n'a presque jamais lu l'Écriture sainte avec commentaire, et le peu qu'il a lu dans les commentaires il l'a lu si faiblement et il y a tellement longtemps de cela qu'il ne peut plus en avoir le moindre vestige d'idée. Dans le moment où il écrit ces réflexions, il n'a pas de commentaire ; de manière qu'il ne fait que méditer les paroles de notre Seigneur dans un petit *Novum Testamentum* latin. car il ne sait pas le grec. Tout cela doit faire voir que ce n'est pas un homme bien savant dans la science de la théologie ; il s'en faut bien qu'il le soit. C'est pourquoi, en lisant ces choses, il faut les examiner bien, avant de se former un jugement fixe et déterminé, de peur de tomber dans des erreurs pernicieuses. Quant à moi qui écris ces choses, je mets ma confiance en Dieu et en sa très-sainte Mère, et j'espère qu'il ne me laissera pas tomber dans une faute qui puisse nuire à mon âme.

Je proteste en la présence de notre Seigneur, de sa sainte Mère, de tous les Anges et de tous les saints, que je renonce, j'abjure et déteste tout ce qui se trouve dans ces cahiers en opposition avec la sainte doctrine de l'Église, et il me semble que je suis fermement résolu de mourir plutôt mille fois que de croire une chose qui est rejetée par cette sainte Mère que notre Seigneur nous a donnée ; mais je veux adhérer absolument et sans

la moindre restriction à toute la doctrine que professent les successeurs de saint Pierre, et tout ce qu'ils ont professé depuis l'origine de l'Église jusqu'à ce jour. Je renonce même de tout mon cœur à tout ce qui dans ces cahiers est en opposition avec le sentiment des saints Pères et des principaux docteurs de l'Église. J'ai cru cependant devoir continuer à écrire malgré le danger de dire quelque fausseté, à cause du bien que j'espère en tirer pour mon âme, et par la raison que plus tard mon confesseur me permettra peut-être de le brûler, et si cela n'était pas, je ferais examiner par un théologien toutes les choses qui seront écrites dans ces cahiers. J'espère en la bonté et la miséricorde divines qu'il n'en arrivera de mal à personne, mais que son saint nom sera glorifié en cela et en tout et partout, en la terre comme au ciel, par ses anges et ses saints, pendant toute l'éternité. Amen.

Voici quelques extraits :

1 - CSJ 3, 5-8

Jn 3, 5

Respondit Jesus: Amen, Amen dico tibi, nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu Sancto, non potest introire in regnum Dei.

Jésus répondit: En vérité, je vous le dis, à moins que quelqu'un ne soit rené de l'eau et de l'Esprit-Saint, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu.

Notre-Seigneur, avec cette bonté infinie, eu égard à la faiblesse de Nicodème et à son ignorance, lui répond à tout ce qu'il dit et à tout ce qui se passe en lui. Il commence par lui expliquer ce que c'était que la renaissance dont il a parlé. C'est pourquoi il reprend sa même phrase en s'expliquant davantage et en ajoutant une instruction de plus. Il faut que notre âme renaisse de l'eau et de l'Esprit-Saint.

L'eau est la figure, et l'Esprit-Saint est la réalité. Cette renaissance spirituelle se fait de même et produit les mêmes choses que notre naissance corporelle. Dans celle-ci, nous sommes d'abord dans le sein de notre mère comme dans une prison, nous y sommes liés et garrottés ne pouvant faire aucun mouvement vital, quoique nous y ayons l'existence et la vie; nous y sommes nuls pour le monde où nous devons bientôt entrer. Nous sommes

de même dans la seconde: avant d'être née, notre âme est dans la prison du péché, elle est liée et garrottée, et ne peut faire par elle-même aucun mouvement vital, quoiqu'elle ait l'existence et la vie naturelle. Elle se porte vers les objets, son intelligence les conçoit et sa volonté les embrasse, toutes ces trois puissances restent dans leur entier. De plus nous sommes nuls dans le règne de Dieu, qui est ce monde nouveau et inconnu pour nous.

Le contraire de tout cela arrive quand nous venons au monde; il en est de même de notre nouvelle naissance spirituelle.

Non potest introire [il ne peut pas entrer]. Ici Notre-Seigneur dit plus que dans le verset 3^e; c'est cependant la même chose. Car il est impossible de voir le royaume de Dieu sans y entrer. Car pour le voir il faut avoir l'Esprit-Saint en soi puisque ce n'est qu'en sa lumière qu'on puisse le voir; or dès qu'on a en soi le divin Esprit on est dans le Royaume de Dieu. Mais sans ce divin Esprit il est impossible d'y entrer. Car cette naissance se fait par l'Esprit-Saint. Nous étions morts avant le baptême, nous n'avions en nos âmes aucune vie, car toute vie est en Dieu, qui a seul la vie en lui, comme il est dit dans le premier chapitre, et avant notre baptême Dieu n'est pas en notre âme d'une manière vivante, c'est-à-dire qu'il n'est pas en notre âme ce que celle-ci est dans notre corps; il n'y est pas le principe de ses tendances, de ses vues et conceptions, ni de son amour, elle agit indépendamment de Dieu, ne le consulte en rien, n'en reçoit pas l'influence dans tous ses mouvements pour les suivre, elle suit ses propres influences. Mais après notre baptême l'Esprit-Saint habite en nous d'une manière vivante et vivifiante, il y est pour devenir en nous le principe de tous les mouvements de nos âmes, il devient comme l'âme de notre âme. Il dépend de nous de nous laisser impressionner et influencer par lui et de suivre plus ou moins ses saintes impressions, selon le plus ou moins de grâces qui est en nous et selon le plus ou moins de bonnes dispositions que nous avons. Plus l'Esprit-Saint devient le principe des mouvements de notre âme, et plus il influe dans ses sentiments et dispositions et en est suivi, plus aussi sa vie est parfaite en nous et plus nous sommes saints.

Que si après le baptême nous sortons de cette divine influence du Saint-Esprit par l'état de péché mortel, alors notre âme redevient morte, parce que son âme qui est l'Esprit-Saint n'y est plus et ne lui communique

plus la vie. C'est pourquoi on appelle la damnation mort éternelle parce que les âmes dans ce malheureux état n'ont plus la divine âme qui devait les animer d'une manière si admirable, et cela sera ainsi éternellement. Quel malheur !

Notre divin Maître emploie ici un terme différent pour donner deux instructions qui n'en font qu'une. Sans l'eau et le Saint Esprit on ne peut pas entrer dans le royaume de Dieu sur la terre, c'est-à-dire dans l'Église, ni dans le royaume de Dieu au ciel, c'est-à-dire dans la gloire. Ces deux choses n'en font qu'une : le règne de Dieu dans les âmes est un seul et même règne. Celui qui meurt dans son règne sur la terre, c'est-à-dire s'il meurt Dieu ayant régné sur lui sur la terre, il entrera dans son règne du ciel ; et s'il meurt hors de son règne sur la terre dans le même sens, il ne sera pas dans son règne dans le ciel. L'âme étant morte n'ayant pas l'Esprit-Saint en elle ne peut plus l'acquérir, et ne pouvant pas l'acquérir elle reste morte toujours et ne saurait avoir le règne de Dieu en elle.

La seule différence qu'il y a entre ces deux règnes de Dieu c'est que celui de la terre est imparfait : quand on y est né, on y peut encore mourir, et étant mort on reste cependant dans l'enceinte de ce royaume. Quoique dans le fond l'âme n'a pas réellement le règne de Dieu en elle, elle conserve toujours la marque et le caractère de ceux qui appartiennent à Dieu dans son royaume de la terre.

Le royaume de Dieu dans le ciel est parfait, et aucune âme ne peut y être admise qui ne se présente avec l'Esprit-Saint en elle et sous le véritable règne de Dieu. Si une âme n'a pas été complètement et parfaitement sous ce règne divin sur la terre, si l'Esprit-Saint n'a pas été le principe de ses affections, de ses désirs et de ses penchants, mais qu'elle en a conservé de l'ancienne nature, en se présentant au royaume céleste, elle ne peut y être reçue, avant que ces choses étrangères ne soient purifiées et qu'il ne reste plus en elle que les penchants divins de l'Esprit de Dieu, qui devient désormais en elle, à face découverte, ce qu'il y a été auparavant d'un manière voilée.

Si Notre-Seigneur dit : *Amen, amen dico* [en vérité, en vérité je le dis]. [...] Ces mots sont mis ordinairement pour une plus gran-

de affirmation. Ici Notre-Seigneur les dit en opposition à la pensée de Nicodème qui autrefois avait cru que la pratique de la loi suffisait, et qui ensuite dans sa réponse manifesta qu'il pensait qu'il y aura quelque autre moyen pour guérir la nature corrompue et qu'il n'était pas nécessaire de renaître.

Jn 3, 6

Quod natum est ex carne, caro est; et quod natum est ex spiritu, spiritu est.

Ce qui est né de la chair est chair, et ce qui est né de l'esprit est esprit.

Ce qui est né de la chair ne saurait être que chair. Telle est la semence qu'on jette en terre, tel sera le fruit qu'on cueillera et par conséquent tout ce qui nous est venu de la chair n'est que chair; et si nous rentrions de nouveau dans le sein de notre mère pour renaître, nous renaîtrions de nouveau hommes de chair, et toutes nos affections, désirs, etc. et toute la vie que nous tirerions de la chair sera toujours chair. Mais ce qui est né de l'esprit sera esprit par la même raison, et comme il s'agit ici d'une vie spirituelle et surnaturelle il faut que la naissance qui le produit soit spirituelle et surnaturelle, et par conséquent une naissance qui vienne de l'Esprit-Saint.

Dans cette sentence de Notre-Seigneur, nous voyons les deux vies qui sont en nous et dont parle saint Paul : deux vies opposées et qui produisent en nous cette guerre continuelle [cf. Gal. 5, 17; Rom. 7, 23] : la vie de la chair qui provient de la nature que nous tenons de notre naissance de la chair; et la vie de l'Esprit que nous tenons de l'Esprit-Saint par la grâce de notre adorable Seigneur Jésus.

Jn 3, 7

Non mimeris quia dixit tibi: oportet vos nasci denuo.

Ne vous étonnez point que je vous ai dit: il faut que vous renaissiez.

Il ne faut donc plus vous étonner, si je vous ai dit qu'il faut renaître. Puisque tout ce qui est en vous est mauvais et incapable de vous faire voir et jouir du royaume de Dieu, il faut donc que vous ayez en vous un autre principe de vie que celui que vous avez, et par conséquent il vous faut une autre naissance, une naissance spirituelle.

Jn 3, 8

Spiritus ubi vult spirat, et vocem ejus audis, sed nescis unde veniat, aut quo vadat: sic est omnis qui natus est spiritu.

Le vent souffle où il veut; vous entendez sa voix, mais vous ne savez ni d'où il vient ni où il va. Il en est de même de quiconque est né de l'Esprit-Saint.

Mais vous ne comprenez pas comment cette naissance spirituelle a lieu; c'est l'Esprit de mon Père et le mien qui l'opère, et il est de cette naissance, ou de cette opération du divin Esprit, comme du souffle du vent. Il souffle dans un endroit sans que rien dans cet endroit l'attire plutôt que dans un autre, il souffle là par la volonté qui le pousse *ubi vult* [où il veut]. Vous entendez sa voix lorsqu'il souffle mais vous ne le voyez pas; vous ne voyez pas non plus son principe ni sa fin: *unde veniat aut quo vadat*. Il en est de même de celui qui est né de l'Esprit-Saint. Ce divin Esprit souffle où il veut. C'est la volonté de mon Père qui détermine son souffle divin.

La renaissance de notre âme est toujours une pure grâce, et jamais personne ne peut la mériter rigoureusement. On peut toucher le cœur de Dieu par la pratique des vertus naturelles, pour obtenir cette grande miséricorde, mais ce sera toujours une pure miséricorde, quelque'immanquable qu'elle puisse être.

On peut encore dire: l'Esprit divin souffle où il veut: vous n'avez eu vous-même aucun élément de vie pour tirer de vous quelque chose pour opérer cette renaissance; vous avez même tous les éléments qui peuvent s'y opposer et l'empêcher, mais le divin Esprit tire cette vie de lui-même et souffle où il veut pour l'établir, même dans la fange et le borbier de votre mauvaise nature morte et destituée de tout.

En second [lieu], celui qui reçoit cette nouvelle naissance ne voit pas arriver cet Esprit divin, il le reconnaît par les effets qu'il éprouve en son âme qui est toute changée, il entend la voix de ce divin Esprit, voix douce et céleste, qui embaume l'âme et lui fait sentir qu'elle a en elle une autre vie que celle qu'elle avait eue auparavant.

Heureux celui qui écoute bien cette divine voix et qui la suit. Ô très saint et très adorable Esprit de mon Jésus, faites-moi entendre votre douce

et aimable voix, rafraîchissez-moi par votre souffle délicieux. Ô divin Esprit, je veux être devant vous comme une plume légère, afin que votre souffle m'emporte où il veut et que je n'y porte jamais la moindre résistance.

Troisièmement : *Et nescis unde veniat aut quo vadat* [et tu ne sais ni d'où il vient ni où il va]. Par là Notre-Seigneur nous dit que celui qui est né de cette manière ne voit pas celui qui opère en lui cette régénération ; il ne sait d'où il est venu, ni où il va, il ne le voit ni dans son principe ni dans sa fin. On a en soi une personne divine vivante et opérante en son âme, on sent son opération qui est cette vie nouvelle, mais on ne sent que cela et non pas la personne même ni dans son principe ni dans la fin vers laquelle elle tend.

2 - CSJ 10,1-3

Jn 10, 1

Amen, amen dico vobis : qui non intrat per ostium in ovile ovium sed ascendit aliunde, ille fur est et latro.

En vérité, en vérité, je vous le dis : celui qui n'entre point par la porte dans le bercail des brebis, mais y monte par ailleurs, est un voleur et un larron.

À l'occasion de la conduite des Pharisiens, Notre-Seigneur donne cette belle instruction aux pasteurs de son Église, c'est-à-dire aux pasteurs des âmes. Il adresse cette parabole aux Pharisiens, qui étaient les pasteurs du peuple juif.

Notre-Seigneur compare la réunion des âmes fidèles à un bercail. Il parle ici en général, et indique soit les fidèles de l'ancien soit ceux du nouveau Testament ; et par conséquent cela regarde les prêtres du nouveau Testament, aussi bien que les docteurs et les chefs de l'ancien Testament.

Par l'entrée dans le bercail, Notre-Seigneur ne veut pas dire seulement la première entrée en charge, il veut faire entendre par là qu'il faut la vocation divine. Car c'est un reproche qu'il fait aux Pharisiens, pour leur montrer qu'ils sont des voleurs et des brigands ; or, les Pharisiens n'étaient pas voleurs par faute de vocation ; ils étaient assis dans la chaire de Moïse, comme dit Notre-Seigneur dans un autre Évangile, et cela par succession

légitime. Il veut faire entendre plus particulièrement toute action du pasteur par laquelle il gouverne et dirige les fidèles. Ce mouvement par lequel il se porte vers les fidèles pour les gouverner et les diriger, s'appelle entrée dans le bercaïl, parce que pour gouverner et diriger en pasteur véritable, il faut entrer spirituellement dans les âmes ; il faut que les âmes soient ouvertes devant le pasteur, et qu'après cette entrée il les dirige et gouverne.

Il y a deux entrées dans le bercaïl, l'une légitime et selon la nature du bercaïl, l'autre illégitime et hors de l'ordre des choses. L'entrée légitime et naturelle est appelée porte ; toute autre entrée que la porte n'est pas l'entrée légitime et naturelle. Le pasteur entre par la porte, parce que le portier qui en est chargé lui ouvre. L'étranger qui vient pour voler ne peut entrer par la porte, parce que le portier ne lui ouvre pas ; et que fait-il ? il emploie la force ou la ruse pour se frayer un autre chemin pour entrer. De là, toute entrée, excepté la porte, est l'entrée des voleurs.

Maintenant, pour connaître et trouver la porte légitime, il faut examiner la nature du bercaïl et des brebis qui y sont renfermées ; et pour y entrer, il faut être véritable pasteur, ou venir au nom du véritable pasteur et avec lui ; car, aucun étranger n'entre comme pasteur dans ce bercaïl. Maintenant, qu'on examine quel est ce bercaïl. C'est un bercaïl tout spirituel et surnaturel, les brebis sont les âmes considérées dans un état et un ordre spirituel et surnaturel, et la manière d'y entrer doit être par conséquent spirituelle et surnaturelle. Or pour entrer d'une manière surnaturelle, dans ce bercaïl spirituel et surnaturel, il n'y a et ne peut y avoir qu'une seule porte, qui est Notre-Seigneur tout seul.

Un homme qui s'occupe de son propre salut et qui n'est pas chargé des autres est une simple brebis, qui est entrée par cette divine Porte dans la voie du salut et dans le bercaïl du Père Éternel, car rien ne peut y entrer que par la divine Porte qui nous a été donnée par le Père. Mais celui qui, non seulement s'occupe de son propre salut, mais du salut du prochain, celui-là est pasteur, en tant qu'il est chargé des brebis, et toutes les fois qu'il se désoccupe actuellement de lui-même et fait une démarche vers les brebis pour les fonctions pastorales du gouvernement et de direction, il entre dans le bercaïl. Or, cette démarche ne peut le conduire dans le bercaïl d'une manière légitime que lorsqu'il la fait

en Notre-Seigneur, qui est la seule entrée surnaturelle, le seul moyen par lequel on peut opérer des œuvres surnaturelles. De là un pasteur qui veut entrer par la vraie Porte, c'est-à-dire par Notre-Seigneur, dans tous ses rapports avec les âmes pour les gouverner et diriger, doit entrer dans des vues surnaturelles de foi et par une action de foi animée de la grâce. – Celui qui s'occupe des fonctions pastorales dans des vues humaines et naturelles et par une action humaine et naturelle, celui-là, fût-il légitimement appelé au pastorat, il n'entre pas par la porte, mais par une des autres entrées. Ces entrées sont différentes, selon les différentes passions qui les guident, et selon l'action plus ou moins coupable qui est employée. Aussi, chaque action pastorale est faite, non pour gouverner et avoir des brebis, mais pour sa propre gloire et pour son propre profit ; car, toutes les fois qu'un pasteur a des vues et une action purement naturelles, il agit pour lui-même. Or comme il n'a aucun droit de tirer son profit des brebis qui lui sont confiées, de là il résulte qu'il est un voleur et un brigand.

Notre-Seigneur emploie ces deux termes, dont l'un signifie voler en cachette et par ruse, et l'autre par force et à découvert, parce que tous les faux pasteurs emploient toutes ces deux espèces de moyens de voler ; et surtout les Pharisiens employaient sans cesse l'un et l'autre, comme ils l'ont fait voir dans l'affaire du pauvre aveugle-né ; ils employaient la ruse et la force pour le gouverner et le diriger, et l'une et l'autre étaient des moyens illégitimes entre leurs mains, parce qu'ils ne les employaient pas selon l'ordre légitime ; ils n'entraient pas par la porte. Et c'est là le grand reproche que notre divin Pasteur leur fait, en leur disant qu'ils n'entraient pas par la porte, parce qu'ils n'avaient pas la foi dans le Fils de Dieu incarné, et par conséquent n'entraient pas par Lui. Et n'entrant pas par la porte, ils étaient des voleurs et des brigands, qui voulaient entrer dans les âmes par ruse et par force, parce qu'ils ne pouvaient entrer par la porte légitime. Ils voulaient agir sur les âmes indépendamment de Notre-Seigneur qui est la seule Porte, et ils voulaient agir sur elles pour leur propre intérêt et leur propre gloire.

Jn 10, 2

Qui autem intrat per ostium, pastor est ovium.

Mais celui qui entre par la porte est le pasteur des brebis.

On a vu par le verset précédent comment Notre-Seigneur est la Porte. Pour comprendre ce qui suit, il faut savoir ces deux grandes vérités : premièrement, qu'il n'y a qu'un seul bercaïl, qui est la réunion des enfants de Dieu, et un seul Pasteur qui est Notre-Seigneur; deuxièmement, que tous ceux qui sont chargés de la conduite des brebis et qui n'agissent qu'au nom, en union, en vue et par la vertu de ce grand Pasteur, deviennent comme une seule et même personne avec lui, et toute leur action pastorale est la sienne, parce que toute leur action pastorale se fait en lui et par lui, le souverain Pasteur, dirigeant, nourrissant et gouvernant les âmes. De là leur pastorat est attribué au grand Pasteur à qui seul il appartient, et à eux-mêmes, comme ayant en eux sa vertu de grand Pasteur, et agissant par cette vertu pastorale du grand Pasteur. Ainsi, ceux qui n'entrent pas par la porte, c'est-à-dire qui ne viennent pas par Notre-Seigneur, et qui n'agissent pas en Notre-Seigneur, sont des voleurs et des brigands, comme prenant pour eux-mêmes le profit des brebis qui appartiennent uniquement au grand Pasteur des âmes, et ils ne sont pas pasteurs, parce qu'ils ne sauraient l'être qu'en ayant en eux sa vertu et en agissant par son action. Tandis que ceux qui entrent ainsi par la porte divine qui leur est donnée pour cela, sont les véritables pasteurs, comme il vient d'être dit.

Notre-Seigneur en disant : *Pastor est ovium*, dit seulement qu'il l'est lui-même, et celui qui entre par lui, l'est en lui et par lui, ou plutôt Notre-Seigneur exerce son pastorat par celui qui entre par lui et fait par lui ses actes pastoraux. Voilà pourquoi, dans le verset suivant, tout en parlant de ce pasteur qui entre par lui, il parle de sa personne propre et montre tout ce qu'il est par rapport à ses brebis qui sont en sa propriété, et sa conduite envers elles; et tout ce qu'il y dit est dit en toute réalité, non seulement en tout ce que l'adorable Pasteur fait par lui-même, mais encore en ce qu'il fait par ceux qui entrent par lui dans le bercaïl. Par conséquent, tout ce qu'il y dit de lui-même arrive à ceux-là, excepté que toute leur action leur est étrangère quant à son principe et à sa fin, et en grande partie même quant aux moyens ou manières d'être, qui appartiennent au souverain et unique Pasteur; autrement ils n'entreraient pas par lui et seraient des voleurs, parce que les brebis ne leur appartiennent pas, mais au souverain Pasteur dont elles sont la propriété (*Et proprias oves [...]*).

Et ce n'est pas une chose nouvelle que cette existence du souverain Pasteur dans ceux qui viennent et entrent par lui dans le bercail et cette identité qu'ils ont avec lui. Cette vérité est enseignée dans une multitude d'endroits du nouveau Testament. Le Fils de Dieu s'est incarné pour nous rendre participants de sa nature divine, *consortes*, a dit saint Pierre (2 P 1,4), et saint Paul dit : *Vivo, jam non ego, vivit vero in me Christus* (Gal 2,20). Et il ne parle pas seulement de lui, mais de tout chrétien, et par la considération de cette fusion de l'Esprit de Jésus en nous pour établir sa vie en nous, Saint Paul répète cette vérité dans une multitude d'endroits, et Notre-Seigneur la dit souvent. Notre divin Maître a établi tant de sacrements comme autant de canaux par lesquels il met sa vie en nous, pour que, dans tout état, Jésus vive en nous selon cet état. En outre, il a établi son adorable Sacrement par lequel il s'unit à nos âmes et fait une même substance avec elles. De là un simple chrétien a en soi la vie privée de Jésus vis-à-vis de son Père. Le prêtre qui est véritablement pasteur en Jésus-Christ, a en lui, outre sa vie privée pour lui-même sa vie pastorale pour les brebis.

Ainsi donc c'est une vérité que tout ce que Notre-Seigneur va dire de lui-même, doit être dit des pasteurs qui entrent par la vraie porte ; autrement, on conclurait de son discours que tout autre pasteur que lui n'est pas vrai pasteur, mais voleur : ce qui n'est pas vrai. Tous ceux qui entrent véritablement par la porte, comme il a été dit plus haut, sont vrais pasteurs, mais c'est Jésus qui est Pasteur en eux, et c'est à Lui qu'appartiennent les brebis, et eux ne peuvent en rien agir en leur nom, ni tirer du profit pour eux-mêmes.

Jn 10, 3

Huic ostiarius aperit, et oves ejus audiunt, et proprias oves vocat nominatim et educit eas.

C'est à celui-ci que le portier ouvre et les brebis entendent sa voix, et il appelle ses propres brebis par leur nom, et les fait sortir.

Le bercail spirituel des âmes appartenant à Dieu est fermé, et il est impossible d'y pénétrer surnaturellement sinon par Notre-Seigneur qui est la porte des âmes. Mais cette divine porte, ce n'est pas nous qui pouvons l'ouvrir par nous-mêmes : c'est son divin Esprit qui est le

Portier, c'est lui qui fait entrer par cette adorable Porte. C'est à ceux qui représentent le souverain Pasteur à se diriger vers Notre-Seigneur et par Notre-Seigneur toutes les fois qu'ils veulent se mettre en rapport avec les âmes, pour les fonctions pastorales, et alors l'Esprit-Saint leur ouvre les âmes pour qu'ils y entrent et se mettent en rapport parfait avec elles. Mais le divin Esprit ne leur ouvre que parce qu'il voit Notre-Seigneur en eux, et en leur entrée et en leur action ; car, il n'y a que le souverain Pasteur, à qui appartiennent les brebis, qui puisse entrer et qui y est reçu.

De là on peut voir la grande pureté que doivent avoir les pasteurs des âmes dans leurs œuvres pastorales, combien leur foi doit être grande, et l'âme de toutes leurs œuvres. Elle doit être dépouillée de tout amour-propre et intérêt particulier.

Et oves vocem ejus audiunt. Quand il s'agit de parler aux âmes et de les instruire des choses divines pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, il n'y a qu'une seule voix qui s'en peut faire entendre, c'est celle du grand Pasteur ; mais aucune voix humaine, quelque puissante qu'elle soit, n'est capable de faire comprendre aux âmes les vérités éternelles, de manière à leur imprimer des sentiments de foi et d'amour. Mais dès qu'elles entendent la voix de Notre-Seigneur toutes ces âmes qui sont véritablement brebis, c'est-à-dire qui ont la grâce de Dieu en elles et qui sont bien disposées, deviennent de suite dociles et soumises, elles reçoivent et écoutent la voix qui les touche et les attire. De là, si un pasteur veut parler aux âmes et les rendre dociles à la grâce, qu'il se remplisse de l'Esprit de Notre-Seigneur et qu'il parle ainsi dans ce divin Esprit de son Maître, et les âmes bonnes entendront cette voix qui leur est si bien connue, et se laisseront gouverner et diriger très facilement.

Et proprias oves vocat nominatim. Cette voix du divin Pasteur, parlant par la bouche de ses prêtres, appelle ses propres brebis ; il les appelle à Lui comme Lui appartenant et étant sa propriété, il les prend ainsi et s'empare d'elles. Quel bonheur pour des brebis véritables d'avoir de vrais pasteurs, en lesquels réside leur grand et unique Pasteur ! Ces pasteurs leur parlent le langage de leur Maître, et ce divin Maître leur parle, les touche et les appelle à Lui.

Nominatim. Il n'y a que le divin Pasteur qui puisse appeler chaque brebis par son nom ; il donne cette grâce aux vrais pasteurs qui agissent et qui parlent en son nom et par sa vertu. Le nom d'un objet ou d'un homme est l'expression de la nature de l'objet et de la manière d'être de l'homme. Ici, il s'agit d'un objet spirituel et d'une manière d'être surnaturelle des âmes. Cette manière d'être surnaturelle d'une âme peut être en plusieurs façons différentes, parce que les voies de Dieu dans les âmes, ses desseins sur elles, la marche de la grâce en [chacune d']elles, et son état et ses dispositions varient si considérablement, qu'il est impossible à un homme de connaître par lui-même l'état intérieur d'une âme, et la marche qu'elle doit suivre ; par conséquent, il est impossible à tout homme d'appeler les brebis par leur nom, c'est-à-dire de discerner [en chacune] sa manière d'être et de lui parler et [de la] diriger selon cette manière d'être, tandis que Notre-Seigneur qui est l'auteur de toutes ces grâces, et qui connaît intimement tout ce qui se passe dans chacune de ces âmes, les appelle avec un amour et une bonté infinis, chacune par son nom, selon sa manière d'être intérieure.

Et educit eas. Le divin Pasteur appelle ainsi chaque brebis par son nom, et par son état et attrait intérieur, selon lequel sa voix divine la touche. Et il les fait sortir c'est-à-dire les fait produire des œuvres, selon la volonté divine sur chacune, selon le nom de chacune, c'est-à-dire selon l'attrait, l'état et les dispositions spirituelles de chacune.

Une âme reste dans le bercail quand elle reste dans son intérieur, ayant en elle les dispositions et la vie de son divin Pasteur ; et une âme sort sous la conduite de son Pasteur, quand, par suite de ces dispositions intérieures et de la vie de Jésus, elle agit au-dehors, quand elle réduit en action cette vie de Jésus en elle. Or, il n'y a que le divin Pasteur qui peut appeler ainsi chaque brebis par son nom (puisque cette divine vie de l'adorable Pasteur est si diversifiée dans les brebis) et les faire agir ainsi chacune selon son nom, c'est-à-dire selon la diversité de la vie du Pasteur en chacune.

Mais, par une bonté admirable de ce divin Pasteur pour ses brebis, il communique sa vie et son être pastoral à ceux qui agissent en son nom, par sa vertu et par son divin Esprit, de manière que Jésus, dans

ses Prêtres et par ses Prêtres, opère les mêmes choses qu'il opère par lui-même. Et le Prêtre, ainsi saintement rempli de la vie pastorale et de l'Esprit de son principe, qui n'agit que par Lui et en Lui, connaît aussi, par une vertu surnaturelle, l'état des âmes, les appelle par leur nom et les fait agir selon les desseins de Dieu, et selon le véritable attrait de Notre-Seigneur en elles ; aussi les fait-il plus avancer en un mois, qu'elles ne l'auraient fait en des années.